

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE**

**COMMUNE DE
CHAMPVOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Date de convocation	17/11/2022
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers présents	6
Nombre de votants	7

DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjoints), M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas

Absents excusés : Mme GOULIART Nathalie, Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne), Mme DI LUCA Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku

Secrétaire de Séance : Mme Anne GILBERT

Numéro de la délibération

2022-32

Objet de la Délibération :
Tarif logement communal
Remplace et annule la
délibération 2022-20

.....
TARIF LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe que dans la délibération n° 2022-20 le conseil municipal avait fixé le loyer du logement communal suite à sa rénovation à un loyer de 500 €. Le Maire propose de revoir ce tarif et de le fixer à 400 €.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Maire
Jean-Louis ROUEZ



certifié exécutoire en vue de sa transmission en sous-préfecture le
02/12/2022

**SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

Reçu le - 5 DEC. 2022

au contrôle de légalité